

La fermeture de l'école des Roquettes validée

SANS SURPRISE, le conseil municipal a approuvé mercredi soir la fermeture de l'école Les Roquettes à la fin de l'année scolaire 2022-2023 et sa transformation en un lieu d'accueil petite enfance-enfance. Un nouveau vote qui met fin à deux longues années de discussions et recours des parents.

Pétition citoyenne

Lors de la séance du conseil municipal en date du 3 novembre 2021, plusieurs fermetures de sites scolaires avaient été identifiées lors de la présentation du Schéma directeur des écoles publiques. Et le groupe scolaire Les Roquettes figurait dans la liste.

Suite à cette annonce de fermeture, une pétition citoyenne « Non à la fermeture de l'école des Roquettes » a été présentée par la pétitionnaire en conseil municipal du 30 juin 2022. Et après débats, il a été confirmé par le conseil municipal la validation du Schéma directeur des écoles publiques.

Par courrier en date du 23 novembre 2022, le préfet de la Manche a confirmé la validité de la procédure de traitement de la pétition citoyenne et n'a pas relevé d'irrégularité dans la manière dont le conseil municipal a eu à se prononcer sur cette question suite à un recours effectué auprès de lui par le groupe d'opposition La Coopérative citoyenne.

Le 8 février, le conseil municipal avait voté, une première fois, en faveur de la fermeture.

Un premier vote nul

Un recours avait été envoyé quelques semaines plus tard par les parents d'élèves, lui demandant de considérer comme nul le vote municipal, pointant du doigt ce qu'ils estimaient être des « manquements » dans le processus.

L'un d'eux a finalement été retenu par la préfecture, la délibération du conseil municipal n'ayant pas été précédée d'un avis de sa part.

Sollicité sur le sujet, le préfet de la Manche s'est finalement prononcé favorablement le 20 mars pour la fermeture du site des Roquettes.



De nombreux parents d'élèves s'étaient mobilisés pour dire non à la fermeture de l'école des Roquettes.